Image not found or type unknown

indemnisation suite accident voiture

Par **Coco B**, le **23/06/2020** à **21:47**

Bonjour,

Ma fille a eu un accident de voiture, elle était passagére.

Elle a reçu le montant de son indemnité, nous ne la contestons pas, mais j'aimerai noter une phrase à côté de la signature qui lui ouvre des droits, si un jour elle a des sequelles qui apparaissent suite à cet accident. Pouvez-vous, s'il vous plait me renseigner ?

A ce jour, elle a encore peur en voiture et ne souhaite pas passer son permis et elle a encore de légères douleurs au niveau du dos.

Merci pour vos réponses.

Corinne

Par **Chaber**, le **24/06/2020** à **08:44**

Bonjour

Il est possible de réouvrir un dossier indemniisation loi Badinter dans les 1O ans pour aggravation sans aucune mention sur la quittance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés